



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
03/12/2012

Date d'affichage
14/12/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 9
Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi dix décembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Daniel ROPERS - Anne DELTHEIL - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Isabelle DAUPHIN EVENNOU.

Étaient absents et excusés : Didier DAVAINÉ, François LE BESCOND (donne procuration à Yvon LE PUT), Sonia RIVOAL LOYARD (donne procuration à François CLECH), Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), Christelle TREUPEL (donne procuration à Isabelle DAUPHIN EVENNOU).

Secrétaire de Séance : Yvon KERENEUR.

ASSURANCES COMMUNALES

Pour permettre une comparaison des cotisations d'assurances communales, Monsieur Le Maire a résilié à titre conservatoire le contrat d'assurances des Mutuelles du Mans Assurances au 31 décembre 2012. 3 propositions sont parvenues :

- MMA : 8 391,30 €uros
- GROUPAMA : 5 505,22 €uros
- AXA : 4 816,08 €uros

La Commission des Finances, réunie le jeudi 6 Décembre 2012, a émis un avis favorable à la proposition la mieux disante de Groupama, Axa proposant des franchises plus élevée, notamment sur la flotte des véhicules.

Le Conseil Municipal, par deux abstentions et 11 voix pour, émet un avis favorable à la proposition de Groupama pour un montant de 5 505,22 €uros.

Le Maire,
Yvon LE PUT :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
03/12/2012

Date d'affichage
14/12/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 9
Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi dix décembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Daniel ROPERS - Anne DELTHEIL - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Isabelle DAUPHIN EVENNOU.

Étaient absents et excusés : Didier DAVAINÉ, François LE BESCOND (donne procuration à Yvon LE PUT), Sonia RIVOAL LOYARD (donne procuration à François CLECH), Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), Christelle TREUPEL (donne procuration à Isabelle DAUPHIN EVENNOU).

Secrétaire de Séance : Yvon KERENEUR.

AVENANT AU CONTRAT-GROUPE ASSURANCES STATUTAIRES

Par délibération en date du 8 Novembre 2010, la commune a signé un contrat groupe via le Centre de Gestion concernant les assurances statutaires du personnel.

La loi portant réforme des retraites a modifié le cadre d'emplois des agents publics et a notamment augmenté le nombre de trimestres de cotisations nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein. Afin d'intégrer ces nouvelles dispositions aux conditions actuelles du contrat groupe, le Centre de Gestion a négocié un avenant contractuel. Cet avenant tient compte, d'une part de la majoration du taux découlant de la loi Retraites et précise, d'autre part le changement de compagnie, compte tenu du désengagement de PRO BTP ERP qui a cédé à CNP Assurances, ses droits et ses engagements à naître à compter du 1^{er} Janvier 2013.

Le taux du contrat groupe passera à 6,55 % à compter du 1^{er} janvier 2013 pour les agents CNRACL et restera à 1,25% pour les agents IRCANTEC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet avenant à compter du 1^{er} Janvier 2013.

Délibération n° 2012-9-84

Objet :

**Avenant au contrat-groupe
Assurances statutaires**

Le Maire,
Yvon LE PUT :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
03/12/2012

Date d'affichage
14/12/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 9
Votants 13

Délibération n° 2012-9-85

Objet :
Transfert de compétence
Assainissement collectif

L'an deux mille douze

Le lundi dix décembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Daniel ROPERS - Anne DELTHEIL - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Isabelle DAUPHIN EVENNOU.

Étaient absents et excusés : Didier DAVAINÉ, François LE BESCOND (donne procuration à Yvon LE PUT), Sonia RIVOAL LOYARD (donne procuration à François CLECH), Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), Christelle TREUPEL (donne procuration à Isabelle DAUPHIN EVENNOU).

Secrétaire de Séance : Yvon KERENEUR.

TRANSFERT DE COMPETENCE **ASSAINISSEMENT**

La C.C.P.G. dispose de la compétence assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2013. En application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L5211-5 et articles L1321-1 et suivants), le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence, ainsi que la substitution de la C.C.P.G. dans les droits et obligations des communes relatifs à la compétence assainissement collectif.

Contrats d'emprunt transférés :

La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant sur les emprunts affectés. La collectivité propriétaire constate la substitution et la notifie à ses cocontractants.

Contrats de prestations de services :

La commune a signé avec des cocontractants divers contrats de prestations de services (entretien du réseau et/ou des dispositifs de traitement des eaux usées, facturation et perception de la redevance assainissement, Satese, fournitures d'énergie, etc.).

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à transférer tous les contrats énoncés précédemment, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Maire,
Yvon LE PUT :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

03/12/2012

Date d'affichage

14/12/2012

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 9

Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi dix décembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Daniel ROPERS - Anne DELTHEIL - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Isabelle DAUPHIN EVENNOU.

Étaient absents et excusés : Didier DAVAINÉ, François LE BESCOND (donne procuration à Yvon LE PUT), Sonia RIVOAL LOYARD (donne procuration à François CLECH), Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), Christelle TREUPEL (donne procuration à Isabelle DAUPHIN EVENNOU).

Secrétaire de Séance : Yvon KERENEUR.

ASSAINISSEMENT

PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

Lors d'un contrôle d'assainissement non collectif en 2003 chez un particulier, un titre a été émis par la commune pour recouvrer un montant de 59,20 €uros. Ce titre, après plusieurs relances de la Trésorerie et de la Mairie, reste à ce jour impayé.

Avant le transfert de compétence, ce titre doit être annulé par l'émission d'un mandat à l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » sur l'exercice 2012. Il pourra être réémis par la CCPG à compter du 1^{er} Janvier 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'émission d'un mandat de 59,20 €uros à l'article 6541.

Délibération n° 2012-9-86

Objet :

Pertes sur créances

Irrécouvrables

Budget Assainissement

Le Maire,
Yvon LE PUT :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

03/12/2012

Date d'affichage

14/12/2012

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 9

Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi dix décembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Daniel ROPERS - Anne DELTHEIL - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Isabelle DAUPHIN EVENNOU.

Étaient absents et excusés : Didier DAVAINÉ, François LE BESCOND (donne procuration à Yvon LE PUT), Sonia RIVOAL LOYARD (donne procuration à François CLECH), Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), Christelle TREUPEL (donne procuration à Isabelle DAUPHIN EVENNOU).

Secrétaire de Séance : Yvon KERENEUR.

BUDGET ASSAINISSEMENT **DECISIONS MODIFICATIVE N°2**

L'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » n'existe pas dans le budget assainissement 2012, il convient donc de faire une décision modificative afin d'émettre ce mandat :

Budget Assainissement : Décision Modificative N° 2 :

Article 66111 : - 60 €uros

Article 6541 : + 60 €uros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette décision modificative pour un montant de 60 €uros.

Le Maire,
Yvon LE PUT :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Séance du 10 décembre 2012

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
03/12/2012

Date d'affichage
14/12/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 9
Votants 13

Délibération n° 2012-9-88

Objet :
Budget Assainissement
Décision modificative N°3

L'an deux mille douze
Le lundi dix décembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Daniel ROPERS
- Anne DELTHEIL - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR -
Michel LE CALVEZ - Isabelle DAUPHIN EVENNOU.

Étaient absents et excusés : Didier DAVAINÉ, François LE BESCOND
(donne procuration à Yvon LE PUT), Sonia RIVOAL LOYARD (donne
procuration à François CLECH), Catherine LE MEUR FONTON (donne
procuration à Anne DELTHEIL), Christelle TREUPEL (donne
procuration à Isabelle DAUPHIN EVENNOU).

Secrétaire de Séance : Yvon KERENEUR.

BUDGET ASSAINISSEMENT
DECISION MODIFICATIVE N°3

Concernant la 4^{ème} tranche d'assainissement, l'actualisation
des prix du marché s'élève à 2 202,92 €uros TTC et, afin de solder
le marché, une décision modificative doit être votée sur le budget
Assainissement, comme suit :

Budget assainissement : Décision Modificative N° 3

Article 2315 – 10006 : + 1 100 €uros
Article 1641 : - 1 100 €uros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis
favorable à cette décision modificative N°3.

Le Maire,
Yvon LE PUT :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
03/12/2012

Date d'affichage
14/12/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 9
Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi dix décembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Daniel ROPERS - Anne DELTHEIL - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Isabelle DAUPHIN EVENNOU.

Étaient absents et excusés : Didier DAVAINÉ, François LE BESCOND (donne procuration à Yvon LE PUT), Sonia RIVOAL LOYARD (donne procuration à François CLECH), Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), Christelle TREUPEL (donne procuration à Isabelle DAUPHIN EVENNOU).

Secrétaire de Séance : Yvon KERENEUR.

BUDGET COMMUNAL **DECISION MODIFICATIVE N°5**

Concernant la 4^{ème} tranche d'assainissement, l'actualisation des prix du marché s'élève à 2 202,92 €uros TTC et, afin de solder le marché, une décision modificative doit être votée sur le budget communal comme suit :

Budget communal :

Article 21538 – 46 : + 1 000 €uros

Article 2041582 - 52 : - 1 000 €uros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette décision modificative N°5.

Le Maire,
Yvon LE PUT :